

CLUB ORGANISATEUR	CLUB NAUTIQUE DE VASSIVIERE - N° 87004
LOCALISATION	PEYRAT LE château (Ht-Vienne) – Port CROZAT « auphelle »
DESIGNATION DE LA REGATE SELECTIVE	32ème REGIONAL LASER de LIMOUSIN
DATE	SAMEDI 30 SEPTEMBRE et DIMANCHE 1er OCTOBRE 2017
AVIS DE COURSE - SERIES : LAS, LAR, LAS4	

RAPPEL PREALABLE

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1. REGLES :

- 1.1. La régata sera régie par les règles de course à la voile ISAF 2017 – 2020.
- 1.2. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- 1.3. Les règles d'équipement pour les voiliers,
- 1.4. Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- 1.5. Les règlements des Championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles du Championnat de Ligue de voile nouvelle aquitaine.
- 1.6. Les règles de course modifiées par le présent avis de course sont :
Signaux de course, 35, A5, annexe P

2. PUBLICITE

Application de la régulation 20 de l'ISAF (code de publicité), et des prescriptions de la Fédération Française de Voile.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte aux séries : **LASERS STANDARD, RADIAL et 4,7**

5. DROITS A PAYER

Droits d'inscription (**GRATUIT**)

--	--	--	--

7. PROGRAMME PROVISOIRE

Programme	Date	Heure
Inscriptions	30/09/17	9H30
Clôture des inscriptions	30/09/17	13H30
Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau	30/09/17	14H30
Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau	01/10/17	10H00
Nombre prévisionnel de courses SEPT selon conditions locales		

8. JAUGE

Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.

9. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées sur place lors de la confirmation des inscriptions, ainsi que sur le site internet du C.N.V. : <http://www.cnvassiviere.fr>

10. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES (SANS OBJET)

11. LES PARCOURS

Les parcours seront définis par les annexes aux instructions de course.

12. SYSTEME DE PENALITE

Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte qu'une pénalité de rotation d'un seul tour, comprenant un virement de bord et un empannage, est exigée. La règle B4 des R.C.V s'applique pour les Windsurfs.
L'annexe P s'appliquera.

13. CLASSEMENT

- 13.1 Le système de classement est le suivant : A MINIMA
- 13.2 DEUX course doit être validée pour constituer une série.
- 13.3 (a) Quand moins de 2 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

20. DÉCHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

22. INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription, les licences F.F.V.COMPETITION, valides, un certificat médical de moins d'un an et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

22.1 Informations concernant l'hébergement et les campings.

CAMPING GRATUIT SUR BASE NAUTIQUE – LOCATION MOBIL-HOME Pôle Tourisme 05 55 69 76 70

22.2 Description des possibilités de repas. NEANT

22.3 Les membres du comité de course et du jury.

COMITE DE COURSE : MATTEI Jean Louis, CHARBONNIER Jean Louis
JURY : DELANNEAU Jackie

22.4 Les exigences spécifiques de mouillage ou de rangement. NEANT

22.5 Les possibilités de réparation des bateaux et voiles ainsi que les shipchandlers. NEANT

22.6 La possibilité de location ou de prêt de bateaux et si la règle G3 s'appliquera.
POSSIBILITE PRÊT BATEAU (contact Régis DUPERRIER 06 10 74 45 93)